

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°201

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, ZAIRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Madame Sandrine LE MOINE
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Akoua Marie KOUAME	Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Abderrahim HAFIDI	Monsieur Pascal BEAUDET
Monsieur Jean-Yves VANNIER	Madame Evelyne YONNET
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Economat

OBJET : Convention de mise à disposition de locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle HALIMI à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques relatif à la mise à disposition d'un bien public à titre gratuit

Vu l'article L. 212-15 du Code de l'éducation,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°105 du 14 juin 2018 habilitant la Maire à exercer certaines attributions en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les locaux de l'école élémentaire Charlotte Delbo ont vocation à être mis à disposition du 3 septembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 heures 30 à 13 heures 30 au bénéfice des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège Gisèle Halimi pour la restauration scolaire;

Considérant que la mise à disposition des locaux et de prestations de fournitures de repas au collège Gisèle Halimi est d'intérêt public et qu'à ce titre, la mise à disposition des biens publics est effectuée à titre gracieux conformément à l'article L. 2125-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention entre la Ville d'Aubervilliers, le Département de Seine Saint Denis et le collège Gisèle Halimi portant sur la mise à disposition de locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle Halimi ;

AUTORISE la Maire à signer ladite convention ;

DIT QUE la convention est conclue pour une période allant du 3 septembre 2018 au 21 décembre 2018 inclus.

Reçu en préfecture le : 21/09/18

Publié le : 21/09/18

Certifie exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

